

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/09/2015

Réception par le Prefet : 15/09/2015

Publication : 18/09/2015



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-8-3-3

Séance du vendredi 11 septembre 2015

### **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME DE MULHOUSE-HABSHEIM (SYMA)**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS,  
M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE,  
MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-  
VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP,  
MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT,  
MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES :**

Mme JENN, M. MULLER Lucien.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux  
compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative  
aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission  
Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la version modifiée des statuts du Syndicat mixte de l'aérodrome de Mulhouse – Habsheim, jointe à la présente délibération,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces s'y rapportant.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté

1 voix contre : Raphaël SCHELLENBERGER

2 abstentions : Brigitte KLINKERT et Remy WITH